

ÉPINAL, LE 25 AVR. 2025

PÔLE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

**DIRECTION DES COLLECTIVITÉS ET
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
Service des Subventions aux Collectivités

Affaire suivie par Hervé HANS
Tél : 03 29 29 88 17 – hhans@vosges.fr
Dossier : 2024-01250

Objet : notification d'aides financières

Monsieur Raphaël MICHELET
Maire de
88130 CHARMES



Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que, sur ma proposition, et avec le soutien de vos Conseillers départementaux du canton de Charmes, Madame Martine BOULLIAT et Monsieur Éric JACOTÉ, des subventions ont été allouées à la commune de CHARMES lors de la Commission Permanente du 25 avril 2025, pour l'opération suivante :

- 16 129 €, calculée au taux de 15 %, sur une dépense subventionnable hors taxes de 110 380 € retenue 107 525 €, pour la réfection de voirie – programme 2025,
- 586 €, calculée au taux de 10 %, sur une dépense subventionnable hors taxes de 5 860 €, pour la réfection de voirie – programme 2025, (**dispositif pierre des Vosges**).

Je me permets de vous adresser, sous ce timbre, un autocollant du logo du Département à apposer sur le panneau de chantier, mis en œuvre pour la réalisation de cette opération.

De plus, les Conseillers départementaux souhaitent que vous donniez communication de l'octroi de ces subventions à votre conseil municipal et que vous portiez ces informations à la connaissance de la population, soit par l'intermédiaire d'un communiqué dans la presse locale, soit par le biais de votre bulletin communal.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



**Pour le Président du Conseil Départemental,
et par délégation,
Le Vice-Président délégué,**



Simon LECLERC

P.J. : 1

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à « Monsieur le Président du Conseil départemental des Vosges »